

C.P.N.T. INFOS



Chasse Pêche Nature Traditions

CPNT INFOS N° 69 - Avril 2005

Administration :

C.P.N.T. - Centre d'affaires Praxis
245, boulevard de la Paix - 64000 PAU
Tél. : 05 59 14 71 71 - Fax : 05 59 14 71 72

Internet : <http://www.cpnt.asso.fr>

E-mail : cpnt@cpnt.asso.fr

Service abonnements :

Vente par abonnements

Directeur de la Publication :

Frédéric Nihous

Commission Paritaire N° 1108 P 11164

Réalisation :

Agence de Presse Espace Info

Impression :

CACHE - 62610 Balinghem

Publication mensuelle

Abonnement annuel 7 €

C.P.N.T. Infos
Centre d'affaires Praxis
245, boulevard de la Paix
64000 PAU

Sois d'accord ou tais-toi !

La mobilisation entreprise en octobre dernier s'est accentuée en ce début d'année et c'est de bonne augure pour l'avenir de CPNT.

Le débat interne est entamé, il est productif et les premières réunions départementales rassemblent de nombreux militants. L'actualité nous montre chaque jour que nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes et qu'il est nécessaire de réactiver nos réseaux pour préparer la reconquête.

En effet, et nous l'avons appris à nos dépens, les deux grands courants de gauche et de droite ont décidé de se partager seuls le pouvoir. Les minorités sont donc écrasées : les nouveaux modes de scrutin, l'appropriation des médias et demain la possible modification de l'attribution de l'aide publique aux partis politiques font taire les différences par une recherche de la mise au pas.

"Sois d'accord ou tais-toi !", tel est pour eux ce que doit être dorénavant le fabuleux destin du citoyen libre.

"Liberté, égalité, fraternité", si ces mots n'étaient pas inscrits sur les frontons de la République, on les ignorerait presque tant nous vivons quotidiennement l'exclusion, l'inégalité et l'intolérance.

La raison d'Etat réduit la contestation au silence pour protéger les prés carrés des puissants de ce pays. L'intérêt général est maintenant bordé par la frontière de l'IGF.

L'hypocrisie générale cautionne le parti-pris et le flagrant délit (Gaymard, Julia, et les autres) est source d'événement médiatique comme pour nous faire oublier les contraintes de chaque jour subies par les Français "de base".

Mais ce n'est pas tout. Dans ce monde devenu inhumain, l'animal est maintenant le roi ; il est protégé, adulé, choyé bien plus que les 10 % de Françaises et de Français qui n'ont plus de travail et donc plus d'argent pour nourrir leur famille ou pour la loger, pour vivre décemment comme ils sont en droit de l'attendre.

La barboteuse pour chat persan vaut plus qu'un mois de nourriture aux Restos du Cœur, une institution caritative à l'action formidable, pourtant non financée par l'Etat mais directement une fois encore par les particuliers dont la générosité permet à l'Etat de se défaire de ses responsabilités ou carences.

Les millions de francs pour implanter quelques ours dans les Pyrénées centrales auraient pu servir à conserver des écoles, des services publics ou des entreprises dans cette ruralité qui se désertifie mais l'Etat a choisi : une espèce disparaît, on réimplante mais une usine ferme et on laisse les chômeurs à leur triste sort.

Nous vivons une étrange époque que l'on subit en silence, le seuil de pauvreté touchant toujours plus d'hommes et de femmes ; une époque qui voit s'inverser les priorités en mettant l'Homme, surtout rural, en retrait au nom du "politiquement correct" et de la "pensée unique".

C'est une des raisons majeures de l'existence de CPNT, Mouvement qui défend en tout premier lieu l'égalité des chances et le droit aux différences, au-delà des clivages politiques traditionnels et partisans qui sclérosent l'action publique.

Aujourd'hui, le combat pour défendre les intérêts de la France, notre identité, nos cultures, nos différences et nos traditions est celui du NON au référendum. Nous sommes tous concernés. Il faut se mobiliser, convaincre et se rassembler.

Voter NON à l'Europe unique, voter NON à la Constitution qui la consacre, c'est dire OUI à l'Europe des Différences.

Le référendum aura lieu le 29 mai, le jour de la Fête des Mères, une journée symbole, conviviale et familiale. C'est un jour où les enfants reviennent des quatre coins de la France retrouver la maison familiale, leurs racines. De plus, avec l'organisation d'un tel vote ce jour-là, les Maires, eux, ne seront pas à la fête. Pourquoi dans ces conditions gâcher cette fête, à moins que ceci cache la volonté de permettre d'augmenter le taux d'abstention ?...

Ne nous laissons pas bernier par tout ce micmac politique nauséabond qui n'a pour objectif que de refuser le débat, de le dévoyer en ne disant pas la vérité aux Français, en ne leur disant ou montrant rien de cette Constitution qui pourtant touche au quotidien des gens. Y aurait-il encore des vérités qui ne seraient pas bonnes à dire ? Cacherait-on aux Français les dessous de cette Europe qu'on veut à tout prix nous faire adopter ?

Soyons responsables et autour de CPNT, rejetons un texte qui va à l'encontre de notre identité nationale et de nos valeurs qui placent l'Homme au centre de tout, au centre de l'action publique !

Jean SAINT-JOSSE

Référendum sur la constitution européenne : **NON !** Pourquoi CPNT appelle à voter

NON à la Constitution, car c'est le déshabillage de la France au profit d'un super état européen

● La Constitution met en place un système d'état supranational, basé sur l'harmonisation des normes (ex : directives oiseaux et habitats) et l'augmentation des compétences européennes, avec un texte surclassant et s'imposant à toutes les normes de droit nationales.

● Soumission de notre propre Constitution nationale au texte européen en raison de la primauté du droit européen sur le droit national : c'est un pas vers la création d'un " super état " européen court-circuitant les nations et leurs institutions. Ainsi, une loi européenne décidée à la majorité des pays - éventuellement contre la volonté de la France - serait supérieure à la Constitution française, et nous obligerait à modifier celle-ci !

● Le droit adopté par les institutions de l'Union (notamment les textes faits par les technocrates de la Commission) dans l'exercice des compétences qui lui sont attribuées ont la primauté sur le droit des Etats Membres ; ceci est en opposition avec le principe constitutionnel français selon lequel la souveraineté nationale appartient au peuple au travers du référendum et des élus.

● Braderie des pouvoirs français avec mise au second plan des Parlements nationaux. Les Parlements nationaux ne seront donc plus que des chambres d'enregistrement ou d'avis sur des décisions auxquelles ils n'ont pas participé.

● 78 Députés français siégeront au parlement européen sur 732 au total : les intérêts français seront donc minoritaires. Le Parlement européen, désormais co-détenteur de la fonction législative, représente les "citoyens de l'Union" directement et non plus "les peuples" des États réunis dans la Communauté.

● Abandon clair de nos différences et de nos spécificités nationales et un sacrifice de nos cultures avec la tentation habituelle de l'Europe à l'harmonisation qui pourtant, sera de plus en plus difficile avec un nombre accru



Le 29 mai prochain, si le texte sur la constitution européenne est adopté, nos Parlements français que sont l'assemblée Nationale ou le Sénat (photo ci-dessus) seront mis au second plan.

de pays aux systèmes politiques et sociaux différents. Cette harmonisation sera facilitée par la règle de vote passant à la majorité plutôt qu'à l'unanimité qui devient une exception (fiscal, etc...) : un pays en désaccord avec une réglementation ne pourra donc plus s'opposer à une norme qu'il ne veut pas chez lui pour défendre ses intérêts nationaux.

● Transfert du pouvoir décisionnel au Conseil européen et à la Commission européenne alors que la solution, pour respecter nos différences et spécificités nationales, serait d'intensifier la coopération entre les états.

● Les "compétences exclusives" de l'Union sont élargies. La très vaste catégorie des "compétences partagées" avec les états, qui recouvre la plus gran-

de partie des autres compétences, devient même incertaine et aléatoire puisque l'Europe peut y intervenir comme elle le souhaite, les États n'ayant le droit d'y prendre des décisions nationales que si, et dans la mesure où, l'Union n'est pas intervenue !

● Les litiges sur les délimitations de compétences entre l'Union et les Etats sont toujours jugés souverainement par la Cour de Justice de l'Union : les Parlements nationaux ne peuvent que donner des "avis motivés". L'Europe est donc juge et partie.

● Si un Etat n'est pas d'accord avec le texte de la Constitution, il n'a que la solution de sortir complètement de l'Union Européenne. C'est donc l'affirmation du " principe d'accord ou dehors ! "

NON à la Constitution, car c'est le refus des priorités politiques de la France

● En matière d'immigration, la loi ou loi-cadre européenne établit les mesures fixant les conditions d'entrée et de séjour, ainsi que les normes concernant la délivrance par les États membres de visas et de titres de séjour de longue durée, y compris aux fins du regroupement familial. De même, c'est l'Europe et non plus les états qui fixera les droits des ressortissants des pays tiers en séjour régulier dans un État membre, y compris les conditions régissant la liberté de circulation et de séjour dans les autres États membres. La politique de gestion de l'immigration échappera donc aux états ! Les Parlements nationaux n'auront donc plus de pouvoirs de décision sur les questions d'immigration : ils ne pourront plus que donner des avis aux institutions européennes !

● La politique étrangère et de sécurité commune ("PESC") sera conduite par un "ministre des affaires étrangères de l'Union européenne", disposant d'un service diplomatique européen. Ses propositions de décision seront adoptées par le Conseil à la majorité qualifiée. Ainsi les diplomaties nationales seront-elles progressivement



limitées et passant au second plan, sans parler de la difficulté de déterminer une politique étrangère européenne entre les 25 orientations diplomatiques nationales dont les intérêts sont souvent divergents.

● L'exception culturelle est réduite à néant par les questions de procédure puisque la Constitution donne à l'Europe un pouvoir supérieur aux

états pour les accords internationaux concernant les services culturels ou les services sociaux. En effet, si ces accords présentent un danger grave pour la diversité culturelle ou l'organisation nationale, ils sont traités à l'unanimité, ce qui donne à un état le pouvoir de défendre ses intérêts en s'y opposant ... mais c'est le Conseil qui décide si ce danger existe... et ce, à la majorité !

● Abandon de nos services publics au motif de l'ouverture du marché, de notre agriculture, de notre système social (même s'il est imparfait) et de nos emplois au profit d'un super état fédéral à l'idéologie ultralibérale.

● Tout le pouvoir décisionnel, en matière d'agriculture et de pêche (article III-231) est donné aux technocrates sachant que la Constitution précise qu'en la matière (fixation des prix, des prélèvements, des aides, des limitations quantitatives, ainsi qu'à la fixation et à la répartition des possibilités de pêche), il n'y aura aucune intervention, ni consultation des élus (Parlement européen ou parlements nationaux) !

NON à la Constitution, car c'est donner tous les pouvoirs aux technocrates de Bruxelles

● Le Conseil européen, réunion périodique des chefs d'Etat et de gouvernement, devient une institution comme une autre. Il y a disparition du lien national puisque son président n'est plus un chef d'Etat et de gouvernement. Il n'a même plus le droit de déterminer un mandat national. C'est donc un deuxième super-eurocrate, à côté du président de la Commission.

● Projet centralisateur au bénéfice de l'Europe dont la plupart des décideurs sont non élus et irresponsables politiquement. Il y a renforcement des pouvoirs des Commissaires qui seuls proposent des textes (monopole de l'initiative).

● Il n'y a plus de directives ou de règlements mais seulement des lois européennes avec application obligatoire dans les états membres.

● La Commission, composée de fonctionnaires non élus, promeut l'intérêt général européen et prend les initiatives appropriées à cette fin. Elle exécute

le budget et gère les programmes. Elle prend les initiatives de la programmation annuelle et pluriannuelle. Alors qu'en France, ce pouvoir appartient au gouvernement et aux élus de la Nation qui seront donc dorénavant soumis et privés de leur droit d'initiative.

● La Constitution prévoit que les Commissaires ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement, sachant que d'après ce texte, ils n'ont pas à défendre les intérêts nationaux. Comment alors défendre nos identités, nos cultures et usages, notre économie, notre agriculture, etc... face à des Commissaires européens ne devant défendre que les intérêts européens contre ceux des états ?

● Lorsque la Constitution attribue à l'Union une compétence partagée avec les États membres dans un domaine déterminé, les États membres exercent leur compétence dans la

mesure où l'Union n'a pas exercé la sienne ou a décidé de cesser de l'exercer. Curieuse notion du partage puisque la compétence nationale ne peut s'exercer que par abandon ou défaut de l'Europe. L'Europe ne devrait pourtant, pour être efficace, intervenir QUE lorsqu'elle est l'échelon apportant un complément positif au national.

● Le rôle de la Banque centrale Européenne fait que la définition de la politique économique échappera aux états membres qui ne pourront pas s'opposer à ces orientations qui s'imposeront aux gouvernements nationaux. De même, comment déterminer une telle politique avec des intérêts financiers divergents entre les états ? De plus, sa maîtrise totale de la politique monétaire orientée vers celle d'un Euro fort (donc de pertes de marchés au profit du dollar, avec pertes d'emplois au final) liée à un Pacte de Stabilité empêche toute marge de manœuvre aux états.

NON à la Constitution, car c'est plus d'impôts

● La Constitution ouvre la possibilité à l'Union Européenne de créer un nouvel impôt. C'est donc le contribuable qui paiera l'élargissement et se verra assommer par de nouveaux impôts alors même que le gouvernement français annonce vouloir baisser les impôts des Français.

● Avec la Constitution, l'Union Européenne détermine elle-même ses ressources propres (impôts, contribution des états, financements de ses politiques, etc...) : la France n'a même plus la maîtrise complète de ses contributions qui lui seront imposées par Bruxelles.

● Actuellement, même les documents financiers officiels de l'Union Européenne " Perspectives financiè-



Si le texte sur la constitution est adoptée, les français payeront plus d'impôts

res de l'Europe " prouvent que l'Europe n'a pas les moyens de financer l'élargissement de 2004 : il faudra donc créer des impôts supplémentaires pour supporter ces besoins financiers.

● La réorientation de l'Europe avec l'élargissement provoque un redéploiement des financements et crédits européens (réduction de la PAC, priorité donnée aux nouveaux états adhérents dans la distribution des fonds structurels,...) réduisant ce que va percevoir la France ; ces pertes devront être compensées localement par les budgets des collectivités d'où probables nouvelles hausses des impôts locaux.

NON à la Constitution, car c'est plus de délocalisations et moins d'emplois

● Par cette Constitution, est érigé en dogme le principe de développement économique et de libéralisme sur le territoire de l'Union. C'est à ce titre que l'Europe subventionne et pousse les installations d'entreprises à l'Est sous prétexte de remettre à niveau les nouveaux états adhérents.

● L'Europe interdit à la France de subventionner ou d'aider des entreprises françaises en difficulté alors que l'Europe subventionne les délocalisa-

tions à l'Est : ce sont nos impôts qui servent scandaleusement, à cause de l'Europe, à fabriquer des chômeurs chez nous, sachant que ce qui a dans le passé été possible avec l'entrée de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne (maintien des aides structurelles, notamment pour la France, car niveau de retard moins important pour ces 3 pays que pour les 10 nouveaux adhérents) ne le sera plus avec 10 nouveaux états encore plus en retard de

développement et un contexte de mondialisation !

● La Constitution va donner la possibilité à l'Europe (exemple de la Directive Bolkestein), sous prétexte de développement de ces 10 pays, de permettre aux entreprises de ces pays de s'installer chez nous tout en appliquant la législation du travail de leur pays d'origine, d'où une distorsion de concurrence (charges, salaires, coût social, etc...) !

NON à la Constitution, car c'est moins de services publics

● Abandon de nos services publics au motif de l'ouverture du marché, de notre agriculture, de notre système social (même s'il est imparfait) et de nos emplois au profit d'un super état fédéral à l'idéologie ultralibérale. Depuis 1986 et l'Acte Unique Européen, on assiste à une marche forcée vers la création d'un marché unique, donc à une ouverture à géné-

rale à la concurrence en cassant les services publics jugés anticoncurrentiels envers le secteur privé. Le terme utilisé dans la Constitution de " économie sociale de marché " consacre cette idéologie.

● La Constitution, met en œuvre la casse des services publics avec le principe d'ouverture à la concurrence tout en permettant d'avoir une base

légale pour l'adoption de directives libéralisant les services publics (Directive Bolkestein).

● De même, nouvelle contradiction, elle permet aux états de maintenir les services publics mais " dans le respect de la Constitution " qui elle, impose le principe de libre concurrence et empêche les monopoles d'état ! C'est contradictoire !

NON à la Constitution, car c'est le double langage et le mensonge sur la Turquie

● La Constitution stipule qu'elle se fonde sur les notions de "respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'Homme, y inclus des droits des personnes appartenant à des minorités". De même, la Constitution prévoit l'égalité entre les femmes et les hom-

mes parmi ces valeurs. Pourtant, l'Europe ouvre des négociations et prépare l'entrée de la Turquie, pays gouverné par un parti islamiste, dans l'Union alors que celle-ci est à l'opposé de ces principes fondamentaux et qu'un rapport de l'Union Européenne rappelle bien officiellement que les critères d'adhésion ne sont pas remplis !

● Le Traité sur l'Union européenne (article 49), repris dans cette Constitution, précise bien que "les pays candidats à l'adhésion doivent être des pays EUROPEENS". Pourtant, la Turquie ne l'est pas, géographiquement, historiquement et culturellement.

NON à la Constitution, car c'est la confirmation de la dérive écologiste de l'Europe

- L'article II-97 sur la protection de l'environnement stipule qu'un niveau élevé de protection de l'environnement doit être intégré dans les politiques de l'Union et assuré conformément au principe du développement durable. C'est donc, comme actuellement, la confirmation que tout ce qui touche à l'environnement sera décidé et fixé par l'Europe seule de façon prioritaire à toute autre considération.
- Cette hégémonie environnementale de l'Europe se fonde sur les principes de précaution et d'action préventive, ce qui lui laisse le champ libre pour toute mesure de protection.
- L'article III-234 prévoit que la loi européenne établit les actions à entre-

prendre pour réaliser les objectifs visés et qu'elle est adoptée après consultation du Comité des régions et du Comité économique et social. Les instances nationales sont donc écartées de la procédure : comment alors prendre en compte les spécificités nationales, pourtant reconnues dans le principe par la Constitution ?

- La Constitution prévoit que le Conseil (regroupement des gouvernements) adopte à l'unanimité des lois ou lois-cadres européennes établissant les mesures affectant l'aménagement du territoire, la gestion quantitative des ressources hydriques, l'affectation des sols (à l'exception de la gestion des déchets) et les mesures

affectant sensiblement le choix d'un État membre entre différentes sources d'énergie et la structure générale de son approvisionnement énergétique. Les états perdent donc la maîtrise complète de leur développement territorial (on s'éloigne donc du terrain puisque c'est Bruxelles qui gèrera les orientations) mais aussi leur maîtrise énergétique qui est pourtant une question stratégique.

- La Constitution prévoit cependant que les États membres assureront le financement et l'exécution de la politique européenne en matière d'environnement alors même que les états en perdent la maîtrise politique ! C'est "paye mais tais-toi !"

NON à la Constitution, car c'est un danger potentiel pour la chasse et la pêche

- La Constitution (Titre VI sur la vie démocratique de l'Union européenne) prévoit un droit d'initiative populaire : avec au moins un million de signatures recueillies dans plusieurs États membres, la Commission peut être invitée à prendre une initiative législative sur le

sujet. Il " suffit " que les associations écologistes recueillent 1 million de signatures pour l'interdiction de la chasse, pour la réduction des dates, pour l'interdiction de la chasse de nuit, du piégeage, de la pêche au vif ou aux engins pour qu'une directive euro-

péenne allant en ce sens soit adoptée par la Commission !

- Le principe d'harmonisation en matière d'environnement pose à terme le problème d'harmonisation des dates de chasse entre tous les pays européens.

Référendum sur la Constitution Européenne : la ruralité écartée du débat européen !

CPNT dénonce le parti-pris et la sélectivité entretenue par les plus hautes sphères de l'Etat pour l'organisation du référendum.

Ainsi, seuls les " gros " partis politiques classiques ont été consultés par la Présidence de la République : est-ce ainsi qu'aura lieu une campagne référendaire " pédagogique " comme l'a souhaitée officiellement l'Elysée ?

Et nous, et CPNT ? Et les ruraux pourtant concernés au 1er chef par cette Constitution qui va renforcer le déménagement du territoire ? Ceux-ci sont étrangement censurés, bâillonnés, bannis du débat : est-ce cela la démocratie ?

CPNT attend légitimement des pouvoirs publics et de l'Etat une équité et une impartialité pour que chacun puisse présenter ses arguments aux Français. Ceux-ci sont en droit d'obtenir tous les avis (qu'ils plaisent ou non à l'Etat !) sur la Constitution et pas seulement la bouillie europhile et béate des partisans du OUI, comme c'est le cas actuellement.

CPNT, dénonçant la campagne institutionnelle sélective pro Constitution avec les moyens publics, attend également de l'Etat une égalité d'accès au débat avec des moyens équivalents donnés à chaque parti pour exprimer leur position et leurs arguments : c'est une nécessité démocratique sur laquelle l'Etat et le gouvernement doivent prouver leur impartialité !



Photo : Laurent JAOUËL

Contrairement à ce qu'avait prétendu le chef de l'Etat, CPNT (donc la ruralité) a été écartée de la consultation avec le Président de la République pour le référendum. Seuls les "gros" partis ont été sélectionnés par l'Elysée.

BREVES... BREVES... BREVES... BREVES... BREVES... BR

De tout ... un peu, dans le désordre !

Environnement : l'Europe met la France à l'index

Et comme si ça ne suffisait pas, l'Europe s'y met également ! Ainsi, la Commission européenne a annoncé le 12 janvier, son intention d'engager des poursuites judiciaires contre la France notamment pour son retard dans l'application des directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992). Pour la Commission, " *en n'appliquant pas correctement la législation européenne sur l'environnement, la France nuit aux efforts déployés pour préserver la faune et la flore d'Europe* ". La Commission déplore " *les retards accumulés par la France (qui) empêchent l'achèvement du réseau Natura 2000* " et accuse même la France de " *saper les actions* " en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement en n'appliquant pas plusieurs arrêts de la Cour européenne de justice Diable ! Si rien ne va en Europe, c'est notre faute !

Et pour elle, l'infraction la plus grave concerne le réseau Natura 2000 : pourtant, on sait que le ministre de l'écologie redouble d'efforts pour satisfaire les technocrates européens...

Le nouveau Commissaire responsable de l'environnement, Stavros Dimas, s'est dit " *inquiet de voir le nombre élevé d'arrêts de la Cour auxquels la France n'a pas donné suite. Il est indispensable de réagir vite et de manière efficace aux arrêts de la Cour, non seulement pour l'environnement, mais aussi pour montrer que les Etats membres prennent leurs engagements européens au sérieux.* "

Ceux qui se disaient rassurés par le fait que ce Commissaire était originaire d'Europe du Sud (il est Grec) et donc qu'il serait plutôt favorable à la chasse ou au respect des activités rurales, en seront donc pour leurs frais. Il continuera la politique de ses prédécesseurs avec le " Tout protection ".

Poste : le gouvernement veut sacrifier les ruraux sur l'autel de la course au profit de l'Europe !



CPNT rappelle qu'il dénonce le projet de réorganisation du service public postal qui visera en premier lieu les campagnes sans aucun respect de la notion même de service public et de son égalité d'accès.

Ainsi, malgré le projet de loi "affaires rurales", il apparaît que le gouvernement ne se préoccupe pas vraiment du quotidien des ruraux en se pliant aux diktats de l'Europe et en soutenant le projet de fermeture de milliers de bureaux de poste en France, qu'avaient soutenu L. Jospin alors Premier Ministre lors d'un Sommet européen en 2002 (le PS et le PC ont maintenant "bel air" de défiler à Guéret, dans la Creuse, contre la fermeture des services publics ruraux !). C'est aussi pour cela qu'il faut lutter contre la dérive de l'Europe, consacrée par son projet de Constitution.

Le ministre de l'industrie a certes annoncé un geste mais si effectivement le gouvernement veut créer ses 14.000 points de contact, ceci reste néanmoins très en deçà des 17 000 bureaux de poste existant à ce jour, sans oublier le fait que nombre des points de contacts seront installés chez des commerçants et cachent donc une fermeture de bureaux de poste de village et les réductions d'emplois qui y sont liés.

Les premières victimes seront les populations des campagnes qui, à terme, verront successivement disparaître les transports, les soins de santé, les personnels de sécurité, d'enseignement ou de santé.

CPNT ne peut être d'accord avec cette politique qui aura à n'en pas douter un coup social : celui de la mort des petits villages de France ! CPNT s'étonne également du mutisme et du silence assourdissant du Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire (il " paraît " qu'il en existe un...) sur ce sujet.

CPNT rappelle qu'il a toujours été à la pointe du combat pour la défense de ses bureaux de poste en zone rurale, souvent unique et dernier lien assurant la cohésion sociale et territoriale du territoire ! Gageons que les idées de CPNT, notamment sur la ruralité, continueront à être reprises, ce qui montre s'il en était encore besoin le bien-fondé de l'existence d'un tel "petit parti" dans le paysage politique français.

Natura 2000 : la tortue caretta caretta repointe le bout du nez...



Photo : Laurent JAOUL

C'est pour sauvegarder cette tortue que l'Europe exige que soit classée en site Natura 2000 une zone de plages grecques avec, en corollaire, des mesures de restrictions sur le tourisme local et l'économie.

Comme la Grèce traîne les pieds, la Commission européenne a engagé une procédure de sanctions (mais pas de compensations...). Ceci est grave car, faut-il le rappeler, cette tortue est également présente en France sur la Côte d'Azur et sur le littoral atlantique. Faut-il donc s'attendre à ce que ces plages françaises soient aussi protégées et le tourisme condamné ?

La lutte contre le terrorisme s'organise...

Selon le dernier bulletin d'informations de l'Institut de la Fourrure du Canada, le gouvernement britannique a annoncé qu'il sévira contre les animalistes extrémistes qui intimident et harcèlent les entreprises honnêtes. Sa Majesté la Reine, elle-même, a déclaré qu'un nouveau projet de loi "proposera de nouvelles mesures concernant le harcèlement fait par les animalistes extrémistes, en particulier un renforcement considérable des pouvoirs politiques afin de contrer les protestations organisées et d'aider à mettre un terme au harcèlement que subissent certaines sociétés". Le même article indique que ce terrorisme "au nom de la protection des animaux et de l'environnement" (!) est également une source d'inquiétude croissante aux Etats-Unis, causant des dommages s'élevant à plus de 100 millions de dollars.

Jean SAINT-JOSSE en campagne

Comme il s'y était engagé, CPNT fera campagne CONTRE la Constitution européenne en appelant à voter NON lors du référendum du 29 mai prochain.

Vos délégations départementales organisent des réunions publiques en présence de Jean SAINT-JOSSE, Président de CPNT, et des cadres locaux du Mouvement, pour les départements indiqués ci-dessous.

De nombreuses autres réunions sont en cours de préparation dans les régions de France.

Participez et faites participer à ces réunions publiques !

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Réunion publique (Délégations 11-30-34-48-66)
samedi 9 avril 2005, à 18 h

Salle polyvalente à ST-BAUZILLE-DE-PUTOIS (Hérault - 34)

RHÔNE-ALPES (Nord)

Réunion publique + AG (Délégations 01-38-73-74)
vendredi 15 avril 2005, à 20 h

Salle Municipale de LA TRANCLIERE (Ain - 01)

PAYS DE LOIRE

Réunion publique + AG (Délégations 44-49-53-72-85)
jeudi 21 avril 2005, à 20 h

Salle familiale des loisirs, avenue du stade
A CROSSAC (Loire-Atlantique - 44)

CHARENTE-MARITIME

Réunion publique + AG
vendredi 22 avril 2005, à 20 h 30

Salle Polyvalente à ST-LAURENT-DE-LA-PRÉE

ÎLE-DE-FRANCE

Réunion publique + AG (Délégations 75-77-78-91-92-93-94-95)
jeudi 12 mai 2005, à 20 h
(lieu à déterminer)

GIRONDE

Réunion publique + AG CPNT 33
vendredi 13 mai 2005, à 20 h

Salle polyvalente à ST-LAURENT-D'ARCE

PACA (Ouest)

Réunion publique + AG (Délégations 13-83-84)
vendredi 20 mai 2005, à 20 h
(lieu à déterminer)

NORD

Réunion publique + AG (Délégations 59-62)
lundi 23 mai 2005, à 20 h
(lieu à déterminer)

Venez très nombreux !

Renseignements : CPNT - Centre Praxis - 245, Bd de la Paix - 64000 PAU
Tél. 05.59.14.71.71 - Fax 05.59.14.71.72 - Email cpnt@cpnt.asso.fr

De tout ... un peu, dans le désordre !

Ruralité : l'avis des élus locaux est incontournable !

Le Premier Ministre vient de lancer une énième structure pour réfléchir sur la présence et le fonctionnement des services publics en zones rurale.

De qui se moque-t-on ? La ruralité, que défend réellement CPNT au quotidien, n'a pas besoin d'une commission de plus : elle a plutôt besoin de moyens qui malheureusement fondent comme neige au soleil depuis un bon moment ! On ne compte plus les fermetures de bureaux de poste, d'écoles et de classe, de gares, de Trésorerie et perceptions, de gendarmeries, de petits hôpitaux, etc. Toutes ces suppressions de services publics vitaux désertifient un peu plus chaque jour nos territoires.

Plutôt que la création d'une commission bidon, CPNT demande plutôt que tous les conseils municipaux des 36.664 communes de France soient saisis et donnent leur avis sur tout projet de restructuration de services publics et sur la décentralisation en cours. Le gouvernement saurait alors à quoi s'en tenir. C'est ça, la politique de proximité que revendique CPNT !

CPNT contre l'inscription dans la constitution de l'idéologie rétrograde de la charte de l'environnement

CPNT dénonce le mélange des genres orchestré lors de la récente réunion du Congrès, tout cela pour passer en force une Charte de l'environnement, gadget idéologique qui ne sera qu'un frein aux forces vives et aux activités de ce pays.

Durant toute la phase d'élaboration de la Charte de l'environnement, CPNT n'a cessé d'exprimer ses craintes et son opposition quant à cette inscription dans la Constitution française des principes rétrogrades de l'écologie radicale. Pour CPNT, cette Charte, imprécise dans ses termes et protectionniste sur le fond, est viciée car elle ignore la place centrale de l'homme dans la nature et son rôle comme acteur incontournable de l'environnement et car elle ne règle concrètement aucune question environnementale.

CPNT dénonce son inscription dans la Constitution car cette Charte n'est que la sanctuarisation des contentieux écologistes. Elle ne fera qu'accroître les moyens de recours sur lesquels pourront s'appuyer les associations écologistes pour contester et limiter, par exemple, de multiples pratiques agricoles, gêner l'action des entreprises et de leurs emplois, freiner le progrès par l'instauration de carcans sur la recherche ou restreindre plus encore nos activités traditionnelles rurales comme la chasse et la pêche.



Ecotaxe : Voynet l'avait rêvée, Lepeltier la fait !

Confirmant son attachement à l'idéologie verte et à ses projets, le ministre de l'écologie vient de relancer un vieux serpent de mer lancé autrefois par D. VOYNET : l'impôt écologiste !

Alors que le Président de la République réitère sa promesse de baisse des impôts, son zélé ministre de l'écologie, lui, veut en créer un nouveau. Comme si les Français n'en avaient pas assez à supporter !

Si la lutte contre la pollution est un combat juste que nous soutenons car il poursuit les objectifs de bien-être des populations et de qualité de l'environnement, elle doit se limiter à une loable recherche de solutions techniques profitables à tous. Elle ne doit pas servir de prétexte à d'autres objectifs d'ordre fiscal pour emplir les caisses du ministère de l'écologie et lui permettre de continuer à allouer de monstrueuses subventions aux associations écologistes.

CPNT ne peut ainsi admettre l'instauration de cette écotaxe car elle ne fera que toucher les usagers, une fois de plus, sans régler aucun des objectifs visés. Nos populations et nos entreprises sont déjà assez pressées fiscalement, notamment avec une anormale flambée des impôts régionaux, et une taxe idéologique sur l'écologie risque bien de mettre nos entreprises dans une situation difficile par rapport à leurs concurrents étrangers avec de nombreuses conséquences néfastes pour l'emploi.

L'écotaxe ne résout rien. C'est une mesure purement idéologique sans effet direct sur l'environnement. CPNT préférerait à cela des mesures rationnelles et concrètes, respectueuses des intérêts de chacun et profitables au développement économique dans le meilleur respect de l'environnement.

Dernière nouvelle : Patriat au tapis !

Les élections à la Fédération des chasseurs de Côte d'Or viennent d'être annulées par le Tribunal Administratif. Motif : il y a eu plus de voix enregistrées que de votants ! Des faux bulletins, en supplément... ?

Précisions : François Patriat, le complice de Voynet, est l'auteur de la scélérates "loi Chasse" de 2000. Il est vice-président de la Fédération des Chasseurs de Côte d'Or. Son élection est donc annulée !

Bonjour l'exemple pour celui qui depuis mars 2004 est Président (P.S.) du Conseil Régional de Bourgogne !



C. P. N. T.

Ami PÊCHEURS CPNT vous souhaite une bonne saison


Pêcheurs de France, l'heure est grave !

CPNT vous recommande la plus grande vigilance, tant notre loisir est menacé à cause d'un mauvais projet de loi sur la pêche lancé par le ministère de l'écologie :

- ▶ Par une écologie intégriste, de plus en plus absurde, combattant sans cesse, notamment devant la justice, les actions de lutte contre les espèces nuisibles aux poissons (dont les cormorans).
- ▶ Par un récent projet de loi sur l'eau qui menace l'exercice futur de la pêche et qui, à terme, mettra bon nombre d'AAPPMA en difficultés financières, donc, en impossibilité de pouvoir continuer leurs missions.
- ▶ Par la relance ministérielle des créations de microcentrales sur nos rivières, ce qui gênera considérablement les déplacements des poissons.
- ▶ Par ce projet de loi sur l'eau qui transfère de nouvelles missions aux fédérations de pêche sans leur donner les moyens, notamment financiers, de les accomplir puisque l'Etat récupère les taxes payées par les pêcheurs
- ▶ Par l'abandon, imposé par le ministère de l'écologie, de la demande d'autorisation obligatoire pour l'installation d'ouvrages pouvant porter préjudice aux cours d'eau, ce qui peut à terme détruire nos rivières.
- ▶ Par la décision ministérielle de ne faire payer une taxe qu'aux pêcheurs pour l'utilisation des eaux et pas aux autres usagers (sports d'eaux vives) qui profitent pourtant eux aussi de nos rivières. Il y a du favoritisme et de l'inégalité !
- ▶ Par l'intensification des classements en zones Natura 2000, risquant de diminuer la pratique de la pêche, voire de l'interdire, s'il est prouvé qu'elle met en danger, par sa perturbation, des espèces protégées (faune et flore).
- ▶ Par un manque de mobilisation des pêcheurs eux-mêmes, qui ne croient pas suffisamment à ces risques et qui donc, qui ne réagissent pas. Attention, après il sera trop tard !

**STOP ! AMIS PÊCHEURS, REAGISSEZ ET PRENEZ EN MAIN VOTRE DESTIN !
ENSEMBLE, DEFENDONS NOTRE LOISIR ET NOS TRADITIONS**

BULLETIN D'ADHESION A CPNT

 CPNT Centre d'Affaires Praxis 245, Bd de la Paix 64000 - PAU	Nom	Prénom
	Adresse	
Code Postal		Ville
<input type="checkbox"/> Adhésion simple : 16 €		<input type="checkbox"/> Adhésion Couple : 31 €
<input type="checkbox"/> Adhésion simple + journal : 23 €		<input type="checkbox"/> Soutien (15 € minimum)

Cocher l'option choisie et adresser le bulletin rempli et le règlement correspondant (à l'ordre de : AFCPNT) à Pau

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CPNT

Du 28 février 2005

PROJET DE LOI SUR L'EAU : VERS LA GUERRE DES GAULES ?

S'attaquer à la chasse ne lui suffisant plus, le ministre de l'écologie, Serge LEPELTIER, se défoule maintenant sur la pêche avec un projet de loi inadmissible et rejeté à juste titre par toutes les instances officielles de la pêche.

CPNT dénonce ce projet de loi et apporte tout son soutien aux pêcheurs dans cette lutte contre un texte qui révèle, une nouvelle fois, le double langage et l'ineptie d'un ministre dans la gestion d'un dossier d'importance touchant aux activités rurales traditionnelles des Français.

En effet, le projet transfère de nouvelles missions aux fédérations de pêche sans leur donner les moyens, notamment financiers, de les accomplir puisque l'Etat récupère les taxes payées par les pêcheurs. De même, alors que les engagements étaient pris de régler ou améliorer différentes questions pour faciliter l'activité halieutique, le ministre les a finalement écartées ou vidées de leur substance. Bref, ce texte ne sert à rien pour la pêche et ne remplit que la bourriche budgétaire de l'Etat.

Alors que les enjeux halieutiques sont de taille et auraient du lui permettre de présenter une grande loi sur la pêche, attendue par tous, Serge LEPELTIER a préféré renier ses promesses, sacrifier la pêche et les poissons pour mieux ponctionner l'argent des pêcheurs (pour quoi faire?), procédé qu'il a déjà utilisé contre la chasse.

CPNT appelle à l'unité de tous les chasseurs et pêcheurs et enjoint ceux-ci et leurs instances à se mobiliser pour obtenir la refonte ou le retrait du projet de loi.

LES REVENDICATIONS DE CPNT, POUR UNE PECHE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE ET POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES :

- ◆ Régulation efficace des prédateurs notamment par l'éradication des cormorans, véritable fléau pour les poissons ;
- ◆ Plan de relance des populations de poissons migrateurs et de gestion piscicole en concertation entre tous les acteurs de la pêche ;
- ◆ Améliorer la qualité des eaux et restaurer les milieux pour favoriser les frayères naturelles ;
- ◆ Eviter la prolifération des microcentrales, respecter impérativement les débits réservés et rationaliser les extractions de graviers ;
- ◆ Favoriser la migration des poissons (" échelles à poissons " dans les barrages, destruction des ouvrages obstruants inutiles, etc.) ;
- ◆ Lutter contre les projets d'interdiction par l'Europe de la pêche au vif ou aux appâts naturels ;
- ◆ Sauvegarder toutes les pêches traditionnelles et sportives ;
- ◆ Défendre une pêche populaire et démocratique en favorisant la réciprocité et l'accès de tous à l'ensemble du domaine piscicole ;
- ◆ Lutter contre les excès de Natura 2000.

Merci de rejoindre CPNT, le seul Mouvement défendant la pêche !

Pour tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, pensez à renouveler votre cotisation pour 2005 ! CPNT a besoin de vous ! Merci d'avance

Si vous n'êtes plus adhérent de CPNT ou si vous ne l'avez pas déjà fait récemment, je vous remercie de renouveler dans les meilleurs délais votre cotisation et votre abonnement à notre journal (23 euros pour s'informer et se défendre, ce n'est pas beaucoup !) car un Mouvement comme le nôtre ne peut vivre et progresser que grâce au soutien et à l'investissement de ses adhérents. Sans vous et votre soutien par l'adhésion, car c'est ainsi qu'est assuré le fonctionnement quotidien du Mouvement, CPNT mourra ainsi que le veulent les adversaires de la ruralité et de la chasse.

En effet, il nous faut être nombreux, très nombreux pour peser sur le débat politique. Seul le rapport de forces compte et il faut l'entretenir tant les dirigeants de ce pays, d'hier et d'aujourd'hui, oublient vite leurs engagements, notamment en matière de ruralité, d'aménagement du territoire, de chasse, de pêche, etc.

L'exemple de ce qui s'est passé pour la chasse avec la loi votée en 2003, puis avec celle de ce début d'année, le montre bien : sans CPNT et sa pression politique, point de loi, point d'avancées car le pouvoir en place ne bouge que par crainte ou calcul pour les élections, surtout celles de 2007.

L'actualité et l'action du ministre de l'écologie est hostile à nos activités (chasse et pêche principalement), **à nos territoires** (intensification de Natura 2000, protections et restrictions à tout va, fermetures de plus en plus nombreuses des services publics, crise de l'agriculture), **à notre citoyenneté et à notre indépendance** (Constitution européenne, reculades devant les pouvoirs des technocrates de Bruxelles).

● **Pour les chasseurs**, malgré des avancées dans les lois chasse, l'essentiel n'est pas réglé, loin de là : dates de chasse restrictives, absence de moratoire sur le plomb dans les cartouches en attendant de nouvelles munitions à des prix abordables, restrictions sur l'utilisation des appeaux et appelants, etc.

● **Pour les pêcheurs**, le projet ministériel de loi sur la pêche est inadmissible : ponction de l'argent des pêcheurs, interdiction de pratiques et usages traditionnels, installations généralisées de microcentrales gênant la circulation des poissons dans nos rivières, refus de lutter contre les pollutions dégradant les rivières et les poissons, etc.

● **Pour les ruraux**, c'est la mort à petit feu : disparitions des services publics de proximité, décentralisation non financée sauf par l'augmentation des impôts locaux, Natura 2000, nouvelle PAC, etc.

Et ce n'est pas le regain de vigueur de **l'opposition**, dont font partie **les Verts**, qui va pouvoir arranger les choses : **quand ils étaient au pouvoir, c'était pareil !**

Alors, rejoignez CPNT. Par le nombre et la détermination de nos actions, par notre pression politique constante, les politiques, de droite comme de gauche, sauront qu'ils doivent nous écouter et répondre à nos revendications justes et légitimes.

Ensemble, nous devons continuer notre action pour la défense de nos valeurs et revendications.

Je sais pouvoir compter sur vous, vous pouvez compter sur nous.

Très cordialement,

Le Président, Jean SAINT-JOSSE



Adhérez et faites adhérer. Merci de continuer à renouveler votre cotisation pour faire vivre CPNT et défendre vos idées et revendications.

BULLETIN D'ADHÉSION : MOUVEMENT CHASSE-PÊCHE-NATURE-TRADITIONS

Nom : Prénom :

Conjoint (*) Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession : Téléphone :

Chasseur Pêcheur Autre :

Je souhaite

Une adhésion simple : 16 €

Une adhésion et l'abonnement au bulletin CPNT Infos : 23 €

Une adhésion couple (*) : 31 € (2 adhésions et un abonnement)

Faire un don de : €

Je joins mon règlement de € à l'ordre de A.F.C.P.N.T. par : chèque CCP mandat

Renouvellement d'Adhésion
(N° adhérent :))

Signature

.....

Bulletin et règlement à retourner à : CPNT - Centre Praxis - 245, boulevard de la Paix - 64000 Pau (Tél. : 05 59 14 71 71)

La carte d'adhésion valable un an à partir de la date d'enregistrement, vous sera adressée par retour de courrier

La Boutique CPNT

Les promotions

50€ PROMO 1 : Le lot de 10 tee-shirts + 10 pin's + 10 autocollants + 1 casquette

20€ PROMO 2 : 1 couteau, 1 sac à dos, 1 tee-shirt, 1 cendrier, 1 casquette

+ 5 € de frais de port

Bon de commande à retourner accompagné d'un chèque libellé à l'ordre d'**AF CPNT** à : CPNT - Centre Praxis - 245 boulevard de la Paix - 64000 PAU

Désignation	Quantité	Taille ou Motif broderie	Prix unitaire (TTC)	Prix total
Promo 1			50 €	
Promo 2			20 €	
Couteau			13 €	
Sac à dos			7 € 10 €	
Bijoux chasse en argent massif (pin's, broche...) motifs : palombe, bécasse, canard, sanglier et cerf <i>Pendentif, crosse de fusil, boutons de manchette sur commande. Bijoux en or sur devis</i>			40 €	
Stylo			1,50 €	
Autocollant			1 €	
Briquet			1,50 €	
Cendrier			2 € 4 €	
Pin's			1 €	
Casquette blanche			5 €	
Casquette kaki			5 €	
Bérets kaki brodés : (bécasse, palombe, truite, sanglier, canard)		Motif :	15 €	
Tee-shirt (L, XL, XXL) *		Taille :	5 €	
Ecussons : (colvert, brochet, bécasse, sanglier, chevreuil)		Motif :	8 €	
Total				
Participation aux frais de port		5 €		5 €
Prix total TTC				

Vos coordonnées :

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal - Ville :

Téléphone :

Livraison des articles sous huitaine dès réception de la commande